

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.09.2022	10h59	22.369	DDTE
Annule et remplace				

Auteurs : Députés UDC

Titre : Horaires des travaux de minage à La Clusette (Noiraigue)

Contenu :

Dans le cadre des travaux à La Clusette, les habitants de Noiraigue ont constaté à plusieurs reprises ces derniers mois que des travaux de minage avaient été réalisés entre 21h50 et 22h15, coups de clairon et explosions faisant très fortement trembler les maisons des quartiers adjacents (principalement Moulins, Source, Pont, Mont et Furcil, même si l'ensemble du village est concerné). Sans contester la réalisation des travaux en soirée (qui étaient prévus), les travaux de minage, eux, peuvent-ils être arrêtés au plus tard à 20h30 ou à 21h ? Il en va de la quiétude des habitants, du sommeil des enfants et des gens qui se lèvent très tôt.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Roxann Durini	Arnaud Durini	Estelle Matthey-Junod
Quentin Geiser	Grégoire Cario	